



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2016

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2016	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	22
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	47
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA	49
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	51
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	63
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	65
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEEES (ART. L. 225-209 DU CODE DU COMMERCE).....	67
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL, RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE.....	68
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS	69
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	72

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31 DECEMBRE 2016	31 DECEMBRE 2015
	IFRS en K€	IFRS en K€
Chiffre d'affaires	9 324	10 417
Résultat opérationnel	-949	11
Résultat net	-601	-2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-615	-4
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres (1)	10 207	10 828
Dettes financières à plus d'un an	3 240	990
Actifs non courants	13 412	10 427
Trésorerie nette	2 049	2 702
Endettement financier	3 977	1 320
Total état de situation financière	17 521	14 710
Dividendes	0	0
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0.44	0

(1) Voir note « correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015 » en page 27

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2016

Date	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	3,57	3,75	3,36	9 315	32 687
Février	3,33	3,37	3,30	10 254	34 092
Mars	3,31	3,32	3,25	2 231	7 317
Avril	3,30	3,39	3,25	6 514	21 526
Mai	3,21	3,25	3,19	1 363	4 372
Juin	3,20	3,35	3,10	10 673	34 294
Juillet	3,30	3,39	3,20	2 651	8 705
Août	3.41	3.60	3,00	14 176	46 018
Sept	3,22	3,30	3,19	5 243	16 885
Octobre	3,28	3,35	3,20	4 208	13 657
Novembre	3,34	3.44	3.20	5 715	19 088
Décembre	3.44	3.54	3.40	5 461	18 824

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées ;
- affectation du résultat 2016 ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'augmentation de capital par émission d'action réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouveaux textes applicables en 2016

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur->

lex.europa.eu/fr/index.htm. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2016, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2016, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 8 décembre 2016 relatif au cycle 2014-2016) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 7 : amendements relatifs à des informations complémentaires à fournir au titre de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie »,
- IAS 12 : amendements relatifs à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes,
- IAS 40 : amendements relatifs aux transferts d'immeubles de placement,
- IFRS 2 : amendements relatifs à la classification et à l'évaluation de paiements sur base d'actions,
- IFRS 4 : amendements relatif à l'application de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu et amendements relatifs à la date d'application et à des clarifications de la norme,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRIC 22 : interprétation relative au paiement d'avance sur transactions en devises.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par

arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2016 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

3. Correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015

Conformément à la norme IAS 8, nous avons procédé de manière rétrospective à une correction d'erreur relative au calcul de la provision pour indemnités liées aux retraites et avantages assimilés. En effet, à la clôture de l'exercice 2013, cette dernière n'a pas fait l'objet d'une actualisation conformément à l'accord du 11 juillet 2013 relatif à la santé au travail et à l'emploi des seniors qui a touché la convention collective nationale des Hôtels, Cafés, Restaurants (IDCC 1979).

Les impacts de cette correction d'erreur dans les états financiers du 31 décembre 2015 sont donnés dans le paragraphe « E - 1. Principe Généraux » de l'annexe aux comptes consolidés.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants 2016

La situation du tourisme français est très critique depuis fin 2015, à cause des attentats de Paris en janvier et novembre 2015, de Bruxelles en mars 2016 et de Nice le 14 juillet 2016. Le nombre de touristes étrangers a chuté de 5% par rapport à 2015 (3 millions de moins qu'en 2015), soit la plus forte baisse depuis 40 ans.

Paris et sa région restent les plus touchées par la chute des réservations dans les hôtels et les restaurants.

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une baisse de 10% en 2016 par rapport à 2015. L'activité a baissé légèrement en Bourgogne (-8,8%) et plus sensiblement à Paris (-17%). Par conséquent, le groupe affiche un résultat net consolidé déficitaire de -601 K€ au 31 décembre 2016 (contre un léger déficit de -2K€ au 31 décembre 2015).

Le groupe Bernard Loiseau poursuit son développement avec le lancement de deux projets importants d'investissements au Relais Bernard Loiseau à Saulieu :

- une chaufferie à biomasse (bois déchiqueté) très performante, en remplacement de l'ancienne chaufferie au fuel. L'objectif est de chauffer l'eau et les espaces du Relais Bernard Loiseau (hôtel et restaurant), les piscines existantes et nouvelles du futur spa.

- la construction de la Villa Loiseau des sens, qui se compose d'un nouveau spa en prolongement de l'ancien, de nouvelles cabines de soin, d'un bassin zénitude et des expériences sensorielles très innovantes, un nouveau restaurant avec une nouvelle cuisine, une salle séminaire et un spa privé VIP.

Grâce à la bonne situation financière du groupe, d'autres investissements permanents et indispensables pour maintenir le niveau d'excellence des prestations de tous les établissements continuent d'être engagés. En effet, la trésorerie a permis de faire face d'une part à la baisse de l'activité conjoncturelle, et d'autre part à maintenir le niveau d'investissement permanent pour l'image de marque Bernard Loiseau. Par conséquent, le niveau de trésorerie a baissé de 654 K€, dont 61K€ liés à la baisse de l'activité, et 592K€ liés aux investissements en autofinancement et aux remboursements des emprunts en cours, (cf tableau des flux de trésorerie en page 24).

La trésorerie nette au 31 décembre 2016 s'élève à 2 049K€.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** est dorénavant classé en 2 étoiles au guide Michelin depuis février 2016;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2017 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2017.

2. Les chiffres clés

2.1 Données consolidées

Les comptes 2016, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 9 324 K€, soit une baisse de 10% ;
- un résultat net consolidé déficitaire de 601 K€ contre un léger déficit de -2 K€ en 2015 ;
- et une trésorerie nette de 2 049 K€ contre 2 703 K€ au 31 décembre 2015.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2016	2015
Bourgogne	-130	+296
Paris	-471	-298
Résultat net consolidé	-601	-2

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le secteur de la Bourgogne représente une baisse de 8,8 % avec une contribution au résultat net négative de -130 K€ en 2016, contre un bénéfice de 296 K€ en 2015.

L'activité des restaurants parisiens est en baisse de 17% par rapport à l'année 2015. Les attentats terroristes de Paris de janvier 2015, novembre 2015, mars 2016 en Belgique et juillet 2016 à Nice, la fermeture des palaces parisiens pour travaux (dont l'hôtel le Crillon toujours fermé depuis 3 ans) ont beaucoup affecté l'activité touristique dans la capitale. La contribution de l'activité parisienne au résultat net est négative de -471 K€.

Le changement du positionnement stratégique des restaurants parisiens est maintenu, en relevant le niveau des prestations pour obtenir une étoile au guide Michelin, distinction caractérisant Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2016, les activités de consulting culinaire représentent 1,12% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, **avec une trésorerie nette de 2 049 K€ au 31 décembre 2016.**

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

Le résultat net consolidé est déficitaire de 601 K€ en 2016.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 074 K€ en 2016, soit une baisse de 11%.

Cette baisse est due à la baisse de l'activité touristique en France, suite aux événements exposés en B.1.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

en K€	2016	2015	Variation En K€	Variation En %
Restauration	3 546	3 926	-380	-10
Hôtellerie	1 157	1 369	-212	-15
Boutique et produits dérivés	327	386	-59	-15
Rétrocessions internes	27	17	10	59
Redevances de location gérance (1)	17	23	-6	-26
TOTAL	5 074	5 721	-647	-11

(1) ces redevances sont versées par Bernard Loiseau Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 057 K€ (il était de 5 698 K€ en 2015).

Des forfaits « tout compris » très attractifs et commercialisés en semaine ont permis d'augmenter la fréquentation, tout en maîtrisant les charges de personnel et de fonctionnement.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a été sensiblement impacté par la baisse du chiffre d'affaires de 11%. Il est déficitaire de - 876 K€, contre - 169 K€ en 2015. Sachant que ce résultat d'exploitation intègre les loyers versés à la SCI Dumaine, à hauteur de 636 K€, dans le cadre du bail immobilier, en la qualité de cette dernière de propriétaire des murs du Relais Bernard Loiseau ; et que Bernard Loiseau SA perçoit des dividendes de cette dernière comptabilisés en résultat financier (Cf 1.3 Résultat courant).

1.3 Résultat courant

Les charges financières externes sont de 5 K€, suite aux différents emprunts contractés :

Les emprunts sont détaillés en 1.6.

Les charges et produits financiers 2016 sont constitués aussi des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe, et des dividendes perçus des filiales.

Au titre de l'exercice 2016, les dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de sa filiale la SCI Dumaine s'élèvent à 448 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à -419 K€ au 31 décembre 2016, contre 230 K€ au 31 décembre 2015.

1.4 Résultat exceptionnel

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€, dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 243 K€. Au 31 décembre 2016, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 44 K€, comptabilisé en produit exceptionnel chez Bernard Loiseau SA.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice 2016 est déficitaire de 420 K€, contre +210 K€ en 2015.

L'impôt sur les résultats d'un montant de -69 K€ correspond aux éléments suivants :

- Impôts sur les bénéfices (Produit)	75 K€
- Dotation de provision pour impôt sur déficit de la SA Loiseau Rive Gauche	- 120 K€
- Impôt sur les bénéfices (charges)	-45 K€

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA a trois emprunts en cours :

- un premier emprunt de 300 K€ contracté en 2015 sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 0,90% dont le solde au 31/12/2016 est de 230 K€.
- un second emprunt de 1 000 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%. Au 31 décembre 2016, le déblocage n'est que partiel de 339 K€ compte tenu de l'avancement des travaux.
- un troisième emprunt de 136 K€ a été contracté en 2016 sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 134 K€. Ce nouvel emprunt est utilisé pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée. Elle permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur établissement « Villa Loiseau des Sens ».

Au 31 décembre 2016, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 712 K€, des emprunts de 703 K€ et des agios de 1K€.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau).

Au 31/12/2016 En K€	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	2			2
Inférieur à 3 mois	24	383	2 654	3 061
3 mois à 12 mois	131		114	245
1 à 5 ans	426			426
Supérieur à 5 ans	122			122
Total	705	383	2 768	3 856

Au 31/12/2015 En K€	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	2	0	0	2
Inférieur à 3 mois	18	294	2 595	2 907
3 mois à 12 mois	52		153	205
1 à 5 ans	230			230
Supérieur à 5 ans				
Total	302	294	2 748	3 344

2. Restaurant Loiseau des Vignes

Ce restaurant ouvert depuis 2007 possède une étoile au guide Michelin depuis 2010, avec une capacité d'accueil maximale de 65 couverts.

En 2016, le chiffre d'affaires a baissé de 6,8%. Les charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées. De ce fait, le résultat net est bénéficiaire de 46 K€ en 2016, contre 90 K€ en 2015.

3. Restaurant Loiseau des Ducs

Ce restaurant ouvert depuis 2013 possède une étoile au guide Michelin depuis 2014, avec une capacité d'accueil maximale de 55 couverts.

Le chiffre d'affaires 2016 est en augmentation de 5,5% par rapport à 2015.

Des opérations de promotion ont permis d'augmenter la fréquentation, dont des manifestations extérieures, avec des marges plus faibles, d'où la baisse du taux de marge brut de 0,6%. Des charges exceptionnelles de formation du personnel, de mise aux normes et d'entretien ont impacté le résultat net 2016. Des investissements importants ont été engagés depuis 2013, d'où le résultat net comptable déficitaire de -24 K€, contre -37 K€ en 2015. L'excédent brut d'exploitation est bénéficiaire de 68 K€ en 2016, contre 55 K€ en 2015.

4. Bar à vins La part des anges

Ce bar à vins ouvert en juillet 2014 affiche une belle progression depuis son ouverture. Le recrutement d'une sommelière a permis d'élargir l'offre des vins, avec un très bon rapport qualité/prix. Les verrines sucrées et salées préparées par les cuisines du restaurant Loiseau des Ducs sont très appréciées des clients qui deviennent de plus en plus fidèles.

5. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens a baissé de 17 % par rapport à 2015.

Les attentats terroristes de 2015 et 2016 et la fermeture des Palaces parisiens pour travaux pendant plus de 2 ans ont impacté d'une manière très significative l'activité des restaurants parisiens. Le niveau de fréquentation a encore baissé et n'a pas permis d'atteindre l'équilibre.

Les opérations de promotion très importantes engagées depuis 3 ans, et renforcées avec des soirées œnologiques « accord mets et vins », ont permis tout de même de limiter la baisse du chiffre d'affaires.

Pour Loiseau Rive Gauche, le chiffre d'affaires 2016 a baissé de 11% par rapport à 2015.

Le niveau des prestations s'est amélioré, avec un ticket moyen couvert qui est passé de 82,2 € ttc à 89 € ttc en 2016, soit une augmentation de 8%.

Le résultat net comptable est déficitaire de -351 K€, contre un déficit de -315 K€ en 2015.

Pour Loiseau Rive Droite, le chiffre d'affaires 2016 a baissé de 22% par rapport à 2015. Le niveau des prestations s'est amélioré, avec un ticket moyen couvert qui est passé de 86,8 € ttc à 89,1 € ttc en 2016, soit une augmentation de 3%. La fermeture pour travaux de plusieurs palaces parisiens dont le Crillon, a fait chuter le nombre de touristes fréquentant le quartier de la madeleine et la rue Boissy d'Anglas en particulier, d'où la baisse importante de la fréquentation à Loiseau Rive Droite.

Le résultat net comptable est déficitaire de -402 K€, contre un déficit de -184 K€ en 2015.

De ce fait, la contribution des deux restaurants parisiens au résultat net consolidé est négative en 2016, soit - 471 K€ contre -298 K€ en 2015.

Face aux mauvais résultats des deux années consécutives des deux restaurants parisiens, toutes les options pour résorber les pertes des deux sociétés sont à l'étude. Il pourrait être envisagé de se séparer de l'un ou des deux restaurants parisiens dans un futur proche.

6. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan, Jacoulot, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis et dernièrement Belenium.

Le contrat Manotel est arrivé à terme le 31 décembre 2015. De ce fait, l'activité de consulting et de vente de droits d'image a baissé, passant de 117 K€ en 2015, à 87 K€ en 2016.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

- **Terrines du Morvan & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Terrines du Morvan, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de terrines, représentatives de la gastronomie française et bourguignonne, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Jacoulot & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec les établissements Jacoulot, consistant à l'élaboration et la commercialisation de variétés de sprays culinaires, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Nectars de Bourgogne & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Nectars de Bourgogne, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de nectars de fruits, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Feyel-Artzner & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Feyel-Artzner, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de foie gras, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Apidis & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Apidis, avec l'installation des ruches d'abeilles sur les toits du Relais Bernard Loiseau, profitant de son grand parc et de sa proximité des jardins du Morvan, le suivi des récoltes, la mise en pot et la commercialisation du miel.

- **Belenium & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Belenium, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de bières, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

7. Société civile immobilière Dumaine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et en partie depuis 2014 celles de Dijon. En effet, la SCI Dumaine a acquis en 2014 un immeuble au 5 et 7 rue Vauban à Dijon pour un montant de 515 K€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 480 K€.

En 2016, un emprunt de 4 500 K€ a été contracté pour financer la construction d'un SPA, d'un nouveau restaurant et d'une salle de séminaire de la villa Loiseau des Sens. Au 31 décembre 2016, le déblocage n'est que partiel de 2 272 K€ compte tenu de l'avancement des travaux.

Les produits de l'exercice sont constitués essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA.

Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés, sous déduction des amortissements. Il s'élève à 426 K€ en 2016, contre 448 K€ en 2015.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net déficitaire après impôt de 419 501,83 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2016 un déficit net de 419 501,83 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2016	0.00 €	N/A
2015	0.00 €	N/A
2014	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2016, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 56,42% du capital et 68.13% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les

comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2016.

H. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau de ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Il sera proposé, à l'Assemblée générale du 23 juin 2017, une résolution proposant de répartir les jetons de présence entre les administrateurs à hauteur maximale de 5 000 euros au titre de l'exercice 2017. Ces jetons de présence seront répartis en fonction de la participation effective des administrateurs au nombre de séances du conseil d'administration et du comité des rémunérations.

I. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

J. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :

Présidente du Conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 1^{er} mars 2003

Directrice générale de Bernard Loiseau SA

Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2009

Administrateur

Date de première nomination : 13 juin 2001

Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS Loiseau Rive Droite

P.D.G de la SA Loiseau Rive Gauche

P.D.G de la SA Loiseau des Vignes

Gérante de la SCI Dumaine

Administrateur de la société d'édition SEPT (Journal de l'Hôtellerie et restauration)

Administrateur de la SA Guy Degrenne.

Madame Ahlame BUISARD
Administrateur et Directeur Général
Date de nomination : 24 mai 2012
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2017
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL Loiseau des Ducs
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 16 mai 2014
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2019
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL Bernard Loiseau Organisation

Madame Catherine LOISEAU :
Administrateur
Date de première nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

Monsieur Bernard CLAUZEL :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur François PIERSON
Administrateur
Date de première nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited

Monsieur Bastien LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 27 mai 2016
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2021
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

K. MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA PRESIDENCE

Pour rappel : suite au Conseil d'administration du 3 avril 2015 ainsi que l'Assemblée Générale du 29 mai 2015, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Dominique Loiseau la fonction de Présidente et à Ahlame Buisard la fonction de Directrice générale.

L. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2016 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2014.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017 pour renouvellement.

M. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

N. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2017 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

O. TRANSFERT D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

P. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 3 734 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les dix emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 2.75%, 2.20%, 2.19%, 1.80%, 1.78%, 1.65%, 0.90% et 0.50 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

Risque de capital - Cf paragraphe I du rapport de gestion.

Q. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

R. PERSPECTIVES D'AVENIR

La marque Bernard Loiseau est très forte, avec une reconnaissance d'excellence, qui s'affiche de plus en plus sur les sites internet d'avis des clients. Il est vrai que les clients cherchent à vivre une expérience globale, comme celle qui leur est offerte par le Relais & Châteaux et ses nombreuses infrastructures.

La diversification des activités du groupe, les investissements permanents pour garantir le niveau d'excellence, la stratégie de communication tant dans le domaine des relations publiques que dans celui des réseaux sociaux, ainsi que les différents axes de commercialisation permettront de faire face à une conjoncture économique particulièrement difficile.

La reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau est le défi des prochaines années. Le groupe se donne tous les moyens pour la reconquérir très vite. Le niveau de contrôle sera renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

La construction de la « Villa Loiseau des sens » est lancée depuis fin 2015, avec une date de fin de travaux prévue pour fin mai 2017. Ce projet ambitieux répondra à une tendance profonde et durable, dans le but de conforter l'attractivité du Relais Bernard Loiseau, en devenant ainsi une vraie destination « spa et bien-être », avec de nouvelles cibles de clientèle.

Toutes les mesures de bonne gestion et de promotion sont toujours poursuivies et devront permettre de bien résister en cette période difficile.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES en euros	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 482 570	5 183 061	5 391 342	5 720 972	5 074 044
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	359 418	278 671	596 448	614 392	-101 359
Impôts sur les bénéfices	34 002	-26 193	28 710	68 913	45 489
Participation des salariés					
Résultat après impôts	92 374	60 274	298 597	210 349	-419 502
Résultat distribué *	70 713	56 655	56 271	56 443	0
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.23	0.21	0.42	0.43	-0.07
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.06	0.04	0.21	0.15	-0.29
Dividende brut Versé à chaque action	0.04	0.04	0.04	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen	58	61	62	63	64
Montant de la masse salariale	2 014 460	2 082 863	2 063 794	2 148 313	2 262 480
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	817 203	799 539	751 508	764 836	798 825

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

*Au titre de l'exercice N-1

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires relatif à la possibilité d'augmentation de capital réservée aux salariés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous soumettre un projet de résolution tendant à autoriser le Conseil d'administration, à procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce.

Les actions de la Société détenues par le personnel de Bernard Loiseau SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, représentent moins de 3 % du capital de Bernard Loiseau SA.

En vertu des dispositions contenues dans la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, codifiées sous l'article L 225-129-6, deuxième alinéa du Code de Commerce, les sociétés dont l'actionnariat salarié (de la société et du groupe) est inférieur à 3 % du Capital (de la société) ont l'obligation de proposer au vote de l'Assemblée générale extraordinaire, tous les trois ans, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce représentent moins de 3 % du capital.

Pour se conformer aux dispositions légales, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximal de dix-huit mois, à une augmentation de capital réservée aux salariés, dans la limite d'un plafond de 1 % du capital social, étant précisé que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration entraînera renonciation expresse des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits salariés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, le prix de souscription des actions à émettre à l'occasion de l'augmentation de capital qui serait décidée en application de l'autorisation conférée par votre Assemblée serait égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

Il est également proposé à votre Assemblée de déléguer la compétence au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, toutes les conditions et modalités de l'augmentation de capital, notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites et prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

Votre Conseil vous invite, après lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Goodwill	5-1	1 420	1 420
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	5-1	58	61
Immobilisations corporelles	5-1	10 455	7 858
Immobilisations financières	5-1	103	100
Actifs financiers disponibles à la vente	5-3	0	0
Impôts différés actifs et créance de carry back	4-14	738	350
Actifs non courants		13 412	10 427
Stocks et en-cours	5-4	932	914
Clients et comptes rattachés	5-5	164	154
Créance d'impôt exigible		193	177
Autres actifs courants	5-6	532	333
Trésorerie et équivalents	5-8	2 288	2 705
Actifs courants		4 109	4 283
Total de l'actif		17 521	14 710
Passif en K€	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	5 712	5 734
Résultat de l'exercice		-601	-2
Capitaux propres		10 207	10 828
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	3 240	990
Provisions à long terme	5-11	356	361
Impôts différés passifs			
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		3 596	1 351
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		737	330
Fournisseurs et comptes rattachés		1 139	543
Dettes d'impôt courant		0	0
Autres passifs courants	5-9	1 837	1 653
Provisions à court terme		5	5
Passifs courants		3 718	2 531
Total du passif		17 521	14 710

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	6-1	9 324	10 417
Achats consommés		-2 234	-2 290
Marge brute		7 090	8 127
Autres produits de l'activité			
Charges externes		-1 877	-1 831
Impôts et taxes		-211	-243
Charges de personnel	6-2	-5 256	-5 244
Dotations aux amortissements	5-2	-819	-855
Dotations aux provisions et aux dépréciations	5-11	23	-25
Autres charges d'exploitation		-9	-13
Autres produits d'exploitation	6-3	110	95
Résultat opérationnel courant	5-12	-949	11
Autres produits et charges opérationnels	6-4	0	0
Résultat opérationnel	5-12	-949	11
Produits de trésorerie et d'équivalents		8	13
Coût de l'endettement financier brut		-44	-26
Coût de l'endettement financier net (produit)		-36	-13
Autres produits financiers			
Autres charges financières		0	-62
Résultat avant impôt		-985	-64
Charge d'impôt	6-5	384	62
RESULTAT NET		-601	-2

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Ecarts actuariels nets d'impôts au titre des régimes à prestations définies		-14	-2
---	--	------------	-----------

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

		-615	-4
Nombre d'actions en circulation		1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle		1 407 761	1 410 125
Résultat opérationnel par action (en euros)		-0,67 €	0,01 €
Résultat net par action (en euros)		-0,43 €	-0,00 €
Résultat net dilué par action (en euros)		-0,43 €	-0,00 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action (en euros)		-0,44 €	-0,00 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par action (en euros)		-0,44 €	-0,00 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (24 339 actions en moyenne sur l'année 2016).

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	31.12.16	31.12.15
Résultat net consolidé	-601	-2
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	796	942
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus value et moins value de cession		
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	195	940
Coût de l'endettement financier net	36	13
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-384	-62
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	-153	891
Impôt versé ou reçu (B)	166	145
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	-75	-197
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)	-62	839
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 102	-1 076
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	135	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-45	-35
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	42	126
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue		
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-2 970	-985
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	-6	-7
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-56
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Souscription d'emprunts	2 747	300
Remboursement d'emprunt	-327	-281
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	-36	-13
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	2 378	-57
Incidence des variations des cours de devises (G)		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-654	-203
Trésorerie d'ouverture	2 703	2 906
Trésorerie de clôture	2 049	2 703
Variation de trésorerie nette	-654	-203

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2015 (1)	1 790	3 306	-98	5 893	-63	10 828
Opérations sur titres auto-détenus			-6			-6
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2016				-601		-601
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-14	-14
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-601	-14	-615
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2016	1 790	3 306	-104	5 292	-77	10 207

(1) Voir note « correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015 » en page 27

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . Saulieu : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- A Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche, au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite, au 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Nyse Alternext.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 avril 2017, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 23 juin 2017.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2016.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2016

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2016, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2016, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 8 décembre 2016 relatif au cycle 2014-2016) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 7 : amendements relatifs à des informations complémentaires à fournir au titre de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie »,
- IAS 12 : amendements relatifs à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes,
- IAS 40 : amendements relatifs aux transferts d'immeubles de placement,
- IFRS 2 : amendements relatifs à la classification et à l'évaluation de paiements sur base d'actions,
- IFRS 4 : amendements relatif à l'application de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu et amendements relatifs à la date d'application et à des clarifications de la norme,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRIC 22 : interprétation relative au paiement d'avance sur transactions en devises.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

Correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015

Conformément à la norme IAS 8, nous avons procédé de manière rétrospective à une correction d'erreur relative au calcul de la provision pour indemnités liées aux retraites et avantages assimilés (§4.12). En effet, à la clôture de l'exercice 2013, cette dernière n'a pas fait l'objet d'une actualisation conformément à l'accord du 11 juillet 2013 relatif à la santé au travail et à l'emploi des seniors qui a touché la convention collective nationale des Hôtels, Cafés, Restaurants (IDCC 1979).

Les postes de l'exercice comparatifs clos au 31 décembre 2015 ont été impactés comme suit :

<i>En K€</i>	31/12/2015 Comptes annuels publiés en 2016	Correction	31/12/2015 Comptes annuels définitifs
Au Bilan			
Actif			
Impôts différés actifs et créance de caryback	279	72	350
Actifs non courants	10 356	72	10 428
Total de l'actif	14 639	72	14 710
Passif			
Réserves	5 866	-132	5 734
Résultats de l'exercice	9	-11	-2
Capitaux propres	10 971	-143	10 828
Provisions à long terme	147	215	362
Passif non courants	1 137	215	1 352
Total Passif	14 639	72	14 710

	31/12/2015 Comptes annuels publiés en 2016	Correction	31/12/2015 Comptes annuels définitifs
Au compte de résultat			
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-9	-17	-25
Résultat opérationnel	28	-17	11
Résultat avant impôts	-47	-17	-64
Charge d'impôts	56	6	62
Résultat net	9	-11	-2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8	-12	-5

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2016 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2015.

Le périmètre de consolidation 2016 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° siret	Siège social	% détention	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Dumaine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Loiseau Rive Droite	682 023 122 00042	41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau Rive Gauche (2)	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Loiseau des Ducs	792 463 382 00020	3 Rue Vauban 21000 DIJON	100 %	100 % (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Loiseau Rive Gauche est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2016 et postérieurement à la clôture.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de l'état de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires et situation géographique, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2016 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 6,13%, contre 8,65% en 2015, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2 et 5% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2016.
- Taux sans risque de 1,54%
- Prime de risque de 6,40%
- Beta endetté de 0,84
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

Seule une variation du taux d'actualisation supérieure ou égale à 11 points conduirait à constater une dépréciation sur le seul goodwill « SA Loiseau Rive Gauche » (environ 16 K€ pour un taux d'actualisation de 17,13%).

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date. Cette société a été liquidée début 2017.

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne

peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

4.8 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.11 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuair, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, le groupe comptabilise immédiatement et intégralement les écarts actuariels en capitaux propres, sans reclassement possible ultérieurement en résultat net. Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ces écarts actuariels sont inscrits sur une ligne spécifique, pour leur montant net d'impôt, dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans

- Taux des charges sociales : de 37% à 43% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1.31%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2016 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 1.31%, ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2016.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.13 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.14 Impôts

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Depuis le 1^{er} janvier 2005, BL ORGANISATION fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société LOISEAU DES VIGNES fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.15 Subventions et crédits d'impôts

Bernard Loiseau SA bénéficie d'une aide financière accordée par l'ADEME au titre de la réalisation en cours d'une chaufferie bois. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en

produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2016, soit 145 K€, en autres passifs non courants. Elle sera comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient également de crédits d'impôt apprentissage (1 K€ au titre de 2016), de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (151 K€ au titre de 2016) et de crédits d'impôt en faveur des métiers d'art (30 K€ au titre de 2016). Ces crédits d'impôt entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.17 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :

- . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 3 734 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 2.75%, 1.80%, 1.65 %, 0.90 %, 1.78%, 2.20% et 2.19%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

Au 31/12/2016 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	243			243
Inférieur à 3 mois	81	1 139	1 650	2 870
3 à 12 mois	413		187	600
1 à 5 ans	1 523			1 523
Supérieur à 5 ans	1 717			1 717
Total	3 977	1 139	1 837	6 953

Au 31/12/2015 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	6			6
Inférieur à 3 mois	89	543	1 431	2 063
3 à 12 mois	236		222	458
1 à 5 ans	947			947
Supérieur à 5 ans	42			42
Total	1 320	543	1 653	3 516

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2016, à l'exception :

- de la société SA Loiseau Rive Gauche qui exploite le fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant,
- et de la SARL Loiseau des Ducs.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.19 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées à l'exception des missions exceptionnelles confiées à Monsieur Patrick Bertron et au titre desquelles, en 2016, il a été comptabilisé une charge de 3 K€ hors taxe.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

2016	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 420				1 420
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	148	11			159
Terrains	529	2			531
Constructions et agencements	13 428	77	-230		13 275
Installations techniques, matériel et outillage.	3 324	150	-27		3 447
Autres immobilisations corporelles	2 381	92		14	2 487
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	686	3216		-14	3888
Immobilisations corporelles	20 348	3 537	-257	0	23 628
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	100	45	-42		103
Immobilisations financières	100	45	-42		103
Actifs financiers disponibles à la vente	90				90
Total général	22 744	3 593	-299		26 038

2015	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 420				1 420
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	117	31			148
Terrains	529				529
Constructions et agencements	13 229	199	-1	1	13 428
Installations techniques, matériel et outillage.	3 251	138	-65		3 324
Autres immobilisations corporelles	2 293	100	-12		2 381
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	99	588		-1	686
Immobilisations corporelles	19 401	1 025	-78	0	20 348
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	192	35	-127		100
Immobilisations financières	192	35	-127		100
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	90				90
Total général	21 858	1 091	-205		22 744

Le poste Goodwill comprend en 2016 :

2016	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SAS Loiseau Rive Droite »	585	585
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	1 420	1 420

Le poste Goodwill comprend en 2015 :

2015	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SAS Loiseau Rive Droite »	585	585
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	1 420	1 420

5.2 Etat des amortissements

2016	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0				0
Marques	0				0
Autres immobilisations incorporelles	87	14			101
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	8 410	440	-95		8 755
Installations techniques, matériel et outillage	2 621	167	-27		2 761
Autres immobilisations corporelles	1 459	198			1 657
Sous total	12 490	805	-122	0	13 173
Total	12 577	819	-122	0	13 274

2015	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0	0	0		0
Marques	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	72	15	0		87
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	7 955	456	-1		8 410
Installations techniques, matériel et outillage	2 510	176	-65		2 621
Autres immobilisations corporelles	1 264	207	-12		1 459
Sous total	11 729	839	-78	0	12 490
Total	11 801	854	-78	0	12 577

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social et le fait que la société soit en cours de liquidation, nous avons procédé à une dépréciation totale de 100% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés.

	31/12/2016			31/12/2015
	brut	Dépréciation	net	Net
Titres de la SAS Newcore	90	90	0	0
Total	90	90	0	0

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2016			31/12/2015
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides, solides, produits Bien être et produits d'entretien	789		789	770
Marchandises	148	-5	143	144
Total	937	-5	932	914

5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2016	31/12/2015
Clients et comptes rattachés < 1 an	166	156
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Pertes de valeur	-2	-2
Total	164	154

5.6 Autres actifs courants

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Dépréciation	net	Net
Personnel et comptes rattachés (1)	17		17	3
TVA	265		265	60
Avances et acomptes fournisseurs	26		26	20
Produits à recevoir des prestations de consulting	47		47	87
Charges constatées d'avance	113		113	110
Autres créances	22		22	11
Compte courant Newcore (2)	84	42	42	42
Total	574	42	532	333

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) Avance en compte courant bloquée au 31 décembre 2011 et classée depuis 2012 en autres actifs courants.

5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2016	Net au 31/12/16	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	164		151	13	3	10	0	0	0
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	17		17						
TVA	265		265						
Avances et acomptes fournisseurs	26		26						
Produits à recevoir des prestations de consulting	47		47						
Charges constatées d'avances	113	113							
Créances diverses	22		22						
Compte courant Newcore	42		42						
Total autres actifs courants (3)	532	113	419	0	0	0	0	0	0
Total général (1)+(2)+(3)	707	113	581	13	3	10	0	0	0

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

2015	Net au 31/12/15	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	154		131	23	16	7			
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	3		3						
TVA	60		60						
Avances et acomptes fournisseurs	20		20						
Produits à recevoir des prestations de consulting	87		87						
Charges constatées d'avances	110	110							
Créances diverses	11		11						
Compte courant Newcore	42		42						
Total autres actifs courants (3)	333	110	223	23	16	7			
Total général (1)+(2)+(3)	498	110	365	23	16	7			

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2016	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2016	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2016
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	2 288	2 288	2 288
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	0	0	0
Trésorerie et équivalents		2 288	2 288	2 288
Agios et découverts				-239
Trésorerie nette au tableau de flux				2 049

5.9 Autres passifs courants

	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes clients	374	444
Personnel et organismes sociaux	1 230	1 087
TVA	73	48
Autres dettes fiscales et sociales	9	29
Produits constatés d'avance	149	44
Autres dettes	2	1
Total	1 837	1 653

5.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 27/05/2016 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 25 739 actions en auto-contrôle au 31/12/2016.

5.11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions à long terme				
Provisions pour impôts	4		-4	0
Autres provisions (retraite)	357		-1	356
Total des provisions à long terme	361	0	-5	356
Provisions à court terme				
Provision pour impôts	5	4	-4	5
Autres provisions	0	0	0	0
Total des provisions court terme	5	4	-4	5
Total général	366	4	-9	361
Dont dotations, reprises et IS				
- d'opérationnel courant		0	-1	
- d'opérationnel non courant				
- financière		0		
- Charge d'impôt		4	-8	

5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2016	Bourgogne	Paris	Total 2016
Goodwill	380	1 040	1 420
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	9 594	861	10 455
Stock et en cours	838	94	932
Trésorerie et équivalents	2 184	104	2 288
Actifs courants	3 826	283	4 109
Passifs non courants	3 547	49	3 596
Passifs courants	3 212	506	3 718

2016	Bourgogne	Paris	Total 2016
Chiffre d'affaires	7 514	1 810	9 324
Dont Restauration	5 925	1 810	7 735
Hôtellerie	1 012	0	1 012
Autres	577	0	577
Résultat opérationnel	-336	-613	-949
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-130	-471	-601
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Résultat net consolidé	-130	-471	-601

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2016 s'élèvent à 3 537 K€ dont 3 453 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 84 K€ concerne Paris.

2015	Bourgogne	Paris	Total 2015
Goodwill	380	1040	1 420
Marques	638		638
Immobilisations corporelles nettes	6 893	965	7 858
Stock et en cours	822	92	914
Trésorerie et équivalents	2 662	43	2 705
Actifs courants	4 050	233	4 283
Passifs non courants	1 238	113	1 351
Passifs courants	2 012	519	2 531

2015	Bourgogne	Paris	Total 2015
Chiffre d'affaires	8 236	2 181	10 417
Dont Restauration	6 343	2 181	8 524
Hôtellerie	1 207	0	1 207
Autres	686	0	686
Résultat opérationnel	376	-365	11
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	296	-298	-2
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Résultat net consolidé	296	-298	-2

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 025 K€ dont 932 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 93 K€ concerne Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

	2016	2015
Chiffre d'affaires	9 324	10 417
Dont Restauration	7 735	8 524
Hôtellerie	1 012	1 207
Autres	577	686

Le chiffre d'affaires consolidé en 2016 est de 9 324 K€, contre 10 417 K€ en 2015, soit une diminution de 10.5%.

6.2 Charges de personnel

	2016	2015
Salaires et indemnités bruts	3 752	3 751
Charges sociales	1 504	1 493
Total charges de personnel (1)	5 256	5 244
Engagements de retraite (2)	356	357

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme.

6.3 Effectif moyen du Groupe

2016	Bernard Loiseau SA	Loiseau des Ducs SARL	Loiseau des Vignes SA	Loiseau Rive Gauche SA	Loiseau Rive Droite SAS	Total
Cadres	9	3	2	4	3	21
Agents de maîtrise et techniciens	6	0	0	0	1	7
Employés	49	9	11	6	8	83
Apprentis	0	0	0	0	0	0
Total	64	12	13	10	12	111

2015	Bernard Loiseau	Loiseau Des Ducs	Loiseau des Vignes	Loiseau Rive Gauche	Loiseau Rive Droite	Total
Cadres	8	3	2	4	2	19
Agents de maîtrise et techniciens	5	0	0	0	1	6
Employés	50	7	13	8	12	90
Apprentis	0	0	0	0	0	0
Total	63	10	15	12	15	115

6.4 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement la production immobilisée correspondant aux temps consacrés par la Directrice Générale et le responsable de l'entretien pour les aménagements intérieurs d'un immeuble pour accueillir les stagiaires et de quelques travaux d'agencements et d'aménagements dans les chambres de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et concerne également les nouvelles constructions en cours (chaudière bio-masse et futur spa).

6.5 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	-985
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	-985
Taux de l'impôt	33.33 %
Charge d'impôt théorique (produit)	-328
Différences permanentes	-61
Autres	5
Impôt réel (produit)	-384

b- Ventilation de la charge d'impôt :

Impôts différés (produit)	-	379 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	-	5 K€
Impôts exigibles		0 K€
Produit d'impôts		384 K€

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 738 K€ correspond aux autres différences temporaires pour 738 K€.

7. Résultats par action

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 406 361	1 408 650
Résultat opérationnel consolidé en K€	-949	11
Résultat net consolidé en K€	-601	-2
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	-0.67	0.00
Résultat net consolidé par action en euros	-0.43	0.00
Résultat net dilué par action en euros	-0.43	0.00
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action en euros	-0.44	0.00
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par actions en euros	-0.44	0.00

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	Au 01/01/2016	Variation	Au 31/12/2016
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 408 650	- 2 289	1 406 361

	Au 01/01/2015	Variation	Au 31/12/2015
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 410 746	- 2 096	1 408 650

9. Dettes financières

Les emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Dumaine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 80 K€,

- Un deuxième emprunt de 400 K€ contracté par la société SAS Loiseau Rive Droite en 2009, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 4.61%, et dont le capital a été entièrement remboursé en juin 2016,

- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Loiseau Rive Gauche en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 67 K€,

- Un quatrième emprunt de 400 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs en 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 206 K€,

- Un cinquième emprunt de 145 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 85 K€,

- Un sixième emprunt de 480 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en juin 2014 pour financer l'acquisition d'un immeuble situé à Dijon, 5 et 7 rue Vauban, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.65%, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 321 K€,

- Un septième emprunt de 300 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2015 pour financer en partie la

construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0.90 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 230 K€. Cette chaufferie permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Loiseau des Sens.

- Un huitième emprunt de 1 000 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%. Au 31 décembre 2016, le déblocage n'est que partiel de 339 K€ compte tenu de l'avancement des travaux.

- Un neuvième emprunt de 4 500 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en 2016 pour financer la construction de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 15 ans auprès de la Société Générale avec un taux de 2,20 %, de la BNP avec un taux de 1,78% et du LCL avec un taux de 2,19%. Au 31 décembre 2016, le déblocage n'est que partiel de 2 272 K€ compte tenu de l'avancement des travaux.

- Un dixième emprunt de 136 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2016 est de 134 K€. Cette chaufferie permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Loiseau des Sens.

Ces 10 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 494 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	3 372
Total	3 372

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 80 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SA Loiseau Rive Gauche, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 67 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche, et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Loiseau Rive Gauche à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 321 K€ consenti par la société Générale a fait l'objet d'un nantissement de compte de titres financiers à hauteur de 250 K€ pour une durée de 6 ans.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 230 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau en 2016 : un emprunt de 1 000 K€ dont le déblocage n'est que partiel au 31 décembre 2016, soit 339 K€, et consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale .

Au niveau de la SCI Dumaine en 2016 : un emprunt de 4 500 K€ dont le déblocage n'est que partiel au 31 décembre 2016, soit 2 272 K€, et consenti conjointement par la Société générale, la BNP et le LCL, a fait l'objet

d'une hypothèque sur des biens immobiliers.

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 136 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans. Le solde au 31/12/2016 est de 134 K€.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2016	2016	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Loiseau Rive Droite SAS	5		5
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
Sous-total	23	18	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	
TOTAL	23	18	41

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2015	2015	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Loiseau Rive Droite SAS	5		5
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
Sous-total	23	18	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	23	18	41

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes suivants :

- « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2016 » de la note E - 1 aux états financiers qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2016,
- « Correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015 » de la note E - 1 aux états financiers relatif à la nature et à l'incidence de la correction d'erreur concernant les engagements retraite.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2016 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.

- Le paragraphe « Correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015 » de la note E - 1 aux états financiers expose la correction d'erreur concernant les engagements retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction, de l'estimation et de la présentation qui en est faite.

- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note E - 4.7 aux états financiers expose par ailleurs les méthodes comptables relatives à l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	773	89	684	686
Immobilisations corporelles	8 754	6 169	2 585	2 182
Immobilisations financières	1 398	130	1 268	1 265
Total actif immobilisé	10 925	6 388	4 537	4 133
Stocks et en cours	662	5	657	646
Avances et acomptes versés sur commandes	12	0	12	3
Créances clients et comptes rattachés	127	0	127	101
Impôts sur les bénéficiaires	159	0	159	137
Autres créances et comptes de régularisations	2 812	42	2 770	2 266
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	1 657	0	1 657	2 315
Total actif circulant	5 429	47	5 382	5 468
TOTAL ACTIF	16 354	6 435	9 919	9 601

BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2016	NET 31/12/2015
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	612	159
Report à nouveau	0	242
Résultat exercice	-420	210
Subvention d'investissement	145	40
Capitaux propres	5 612	5 926
Provisions	450	330
Emprunts et dettes financières	2 416	2 072
Avances et acomptes reçus	229	306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344	252
Dettes fiscales et sociales	811	653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39	42
Autres dettes	18	20
Total dettes	3 857	3 345
TOTAL PASSIF	9 919	9 601

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2016	2015	Variation en K€
Chiffre d'affaires net	5 074	5 721	-647
Production immobilisée	107	78	29
Subvention d'exploitation	22	4	18
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	261	221	40
Total des produits d'exploitation	5 464	6 024	-560
Achats consommés	- 1 149	- 1 142	-7
Autres charges d'exploitation	-1 709	-1 680	-29
Impôts, taxes et versements assimilés	-149	-176	27
Charges de personnel	-3 061	-2 913	-148
Dotations aux amortissements	-273	-282	9
Dotations dépréciations et provisions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-6 341	-6 193	-148
Résultat d'exploitation	-876	-169	-707
Produits financiers	500	505	-5
Charges financières	-43	-106	63
Résultat financier	457	399	58
Résultat courant avant impôts	-419	230	-649
Produits exceptionnels	44	49	-5
Charges exceptionnelles	0	0	0
Résultat exceptionnel	44	49	-5
Impôts sur les résultats	-45	-69	24
RESULTAT NET	-420	210	-630

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 9 919 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un déficit de 420 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/16 au 31/12/16.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 23 juin 2017.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat négatif net de après impôt de 419 501,83 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2016 un déficit net de 419 501,83 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2016 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La société a appliqué au 1er janvier 2016 les nouvelles règles issues du règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général.

Ces nouvelles règles concernaient en particulier pour la société la comptabilisation et la dépréciation du fonds commercial (inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant brut et net de 638 K€). Elles n'ont pas eu d'incidence sur le traitement du fonds commercial dans les comptes annuels au 31 décembre 2016 et n'ont entraîné aucune dépréciation dudit fonds commercial.

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 6,13%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.
Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Depuis janvier 2015, la SA Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Loiseau Rive Gauche) identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable. La société SA Loiseau Rive Gauche ayant un résultat fiscal déficitaire en 2016, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 120 K€ au 31 décembre 2016.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2016 s'élève à 305 K€.

8. Nature des sûretés consenties

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt contracté en 2015, dont le solde au 31/12/2016 est de 230 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau : un emprunt de 1 000 K€ dont le déblocage n'est que partiel au 31 décembre 2016, soit 339 K€, et consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale .

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 136 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans. Son solde au 31/12/2016 est de 134 K€.

9. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2016. Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

10. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	763	10	0	0	773
Terrains et agencements	373	2	0	0	375
Constructions, installation générale, agencement	4 006	72	0	0	4 078
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 486	93	-10	0	2 569
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	564	20	0	0	584
Acompte sur immobilisations	671	477	0	0	1 148
Total des immobilisations corporelles	8 100	664	-10	0	8 754
Autres participations	1 125	0	0	0	1 125
Prêts et autres immobilisations financières	270	122	-119	0	273
Total des immobilisations financières	1 395	122	-119	0	1 398
Total des immobilisations	10 258	796	-129	0	10 925

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut.

2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	77	12	0	89
Terrains et agencements	367	2	0	369
Constructions, installation générale, agencement	3 011	138	0	3 149
Installations techniques, matériel et outillage	2 118	84	-10	2 192
Autres immobilisations corporelles	422	37	0	459
Immobilisations corporelles	5 918	261	-10	6 169
TOTAL GÉNÉRAL	5 995	273	-10	6 258

3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	330	120		450
Provisions grosses réparations				
Autres provisions				
Sous total	330	120	0	450
Dépréciations				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	130	0	0	130
Des stocks et en cours	5	0	0	5
Des comptes clients	0		0	0
Autres	42	0		42
Sous total	177	0	0	177
Total général	507	120	0	627
Dont dotations, reprises et IS				
- d'exploitation			0	
- financières		0	0	
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		120		

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 0 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 0 K€.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Liquides et solides	528	0	528	514
Marchandises	134	-5	129	132
Total	662	-5	657	646

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A – 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation			
Prêts	0	0	
Autres immobilisations financières (1)	273		273
Clients douteux ou litigieux	0		
Autres créances clients	127	127	
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Organismes sociaux	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	11	11	
Impôts sur les bénéfices	159	148	11
TVA	27	27	
Groupes et associés (Note 6)	2 689	2 689	
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	72	72	
TOTAUX	3 371	3 087	281
- prêts accordés en cours d'exercice	0		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	7		
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DUMAINE et au contrat de liquidité pour 112 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A – 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à – 2 ans	1	1		
Etablissements de crédit à + 2 ans	703	155	426	122
Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI	255	255		
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	344	344		
Personnel et comptes rattachés	455	455		
Sécurité sociale et autres organismes.	313	313		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices	0	0		
TVA	40	40		
Autres impôts et taxes	3	3		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39	39		
Groupe et associés (Note 6)	1 457	1 457		
Autres dettes	246	246		
Produits constatés d'avance	1	1		
TOTAUX	3 857	3 309	426	122
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		475		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		72		
- Emprunts et dettes auprès des associés		Néant		

6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA Emprunteur
SARL Pays de Bresse	179	
SAS Loiseau Rive Droite	124	
SA Loiseau des Vignes		322
SA Loiseau des Vignes Compte courant intégration fiscale		3
EURL BL Organisation		1 132
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	30	
SA Loiseau Rive Gauche	1 688	
SARL Loiseau des Ducs	584	
SAS Newcore	84	
Total	2 689	1 457
Dettes rattachées à des participations :		
SCI Dumaine		255
Total Groupe	2 689	1 712

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€
Total	638 K€

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2016.

8. Tableau des filiales et participations

Montants en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DUMAINE	7 500	2 855 590	99,98%	164 962	164 962	0	0	662 738	426 245	447 850
SAS LOISEAU RIVE DROITE	46 750	1 448 756	99,62%	540 236	540 236	123 514	0	953 303	-402 480	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	61 553	99,80%	126 142	126 142	179 258	0	0	-173	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	572 645	99,52%	104 842	104 842	0	0	1 303 796	45 673	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	1 067 281	100%	8 000	8 000	0	0	87 297	60 533	0
SARL LOISEAU DES DUCS	50 000	-204 869	100%	50 000	50 000	584 237	0	1 077 612	-24 372	0
SAS NEWCORE (1)	24 450	-11 193	15,89%	130 000	0	84 494	0	288 201	-90 639	0

(1) La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus à l'exception de la société SAS Newcore qui n'est pas consolidée. Les informations communiquées sont issues des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2013. Cette société a été liquidée début 2017.

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	994	130
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	159	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 605	84
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	1 474	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	255	
Produits de participation	448	
Autres produits financiers	42	
Charges financières	36	
Dividendes reçus		
Produit exceptionnel retour meilleure fortune	45	
Abandon de compte courant		

10. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	495
Autres dettes diverses	0
Total	575

11. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	72	1
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Total	72	1

12. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 27/05/2016 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 25 739 actions en auto-contrôle au 31/12/2016.

13. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvent° D'invest.	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 790	3 306	338	242	210	40	5 926
Affectation du résultat de l'exercice 2015			210		-210	0	0
Réaffectation Report à nouveau			242	-242		0	0
Distribution dividendes					0	0	0
Résultat net de l'exercice 2016					-420	0	-420
Subvention d'investissement						106	106
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 790	3 306	790	0	-420	146	5 612

14. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016
SICAV Monétaires	Placements monétaires	0	0
Placement Cardif	Placements monétaires	0	0
Total		0	0

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2016	2015
Ventes de marchandises		
- Boutique	327	386
Production vendue		
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	17	23
- Autres		
- Restauration SAULIEU	3 546	3 926
- Hôtellerie SAULIEU	1 157	1 369
- Cessions intragroupe	27	17
Total	5 074	5 721

2. Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives.

En 2003, Bernard Loiseau SA avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale Tante Jeanne (Loiseau des Vignes depuis 2007) pour un montant de 340 720 €. Au 31 décembre 2016, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 45 K€.

3. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices	75 K€
- Provision pour impôt sur bénéfice SA Loiseau Rive Gauche	<u>-120 K€</u>
Impôt sur les bénéfices (charge)	-45 K€

4. Information relative au CICE

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de l'exercice, d'un montant de 83 K€, a été inscrit au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le montant de cette créance est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE calculé au titre de l'année 2016, d'un montant de 83 K€, a été utilisé :

- Au financement des investissements,
- Aux dépenses de formation professionnelle,
- A l'accroissement de l'effectif d'un salarié.

5. Effectif moyen

	2016	2015
Cadres	9	8
Agents de maîtrise et techniciens	5	5
Employés	50	50
Apprentis	0	0
Total	64	63

6. Produits et charges financiers concernant des entreprises liées

K€	2016	2015
Produits financiers	42	36
Dividendes perçus	448	448
Charges financières	39	39

7. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2016 à 489 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 230 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau en 2016 : un emprunt de 1 000 K€ dont le déblocage n'est que partiel au 31 décembre 2016, soit 339 K€, et consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale .

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 136 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans. Le solde au 31/12/2016 est de 134 K€.

2. Dettes garanties par des sûretés réelles

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2016 est de 230 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau : un emprunt de 1 000 K€ dont le déblocage n'est que partiel au 31 décembre 2016, soit 339 K€, et consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale .

En 2016, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 136 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet

d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans. Son solde au 31/12/2016 est de 134 K€.

3. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 243 K€. Au 31 décembre 2016, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 44 K€.

4. Parties liées

L'information sur les parties liées, au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui figure dans le rapport annuel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention conclue avec Monsieur Patrick Bertron

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2016.

Personne concernée : Monsieur Patrick Bertron, Administrateur de BERNARD LOISEAU SA.

Nature et objet : La société BERNARD LOISEAU SA a confié à M. Patrick Bertron, sur une période comprise entre le 18 et le 25 octobre 2016, les missions exceptionnelles suivantes :

- Représentation du groupe BERNARD LOISEAU à Osaka au Japon, au Rihga Royal Hôtel, comprenant une présentation des maisons BERNARD LOISEAU à la presse et à la clientèle japonaise,
- Réalisation d'une prestation culinaire à cette occasion pour la promotion de la gastronomie française et de la cuisine BERNARD LOISEAU.

Modalités : ces missions exceptionnelles ont été rémunérées à hauteur de 3 103 €, soit 50% de la prestation perçue par BERNARD LOISEAU SA pour cette opération.

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration, il a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice, une charge de 3.103 euros HT.

2. Convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy et Dijon le 28 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Art. L. 225-209 du code du commerce)

(Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2017 – Huitième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2017 - Neuvième Résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond de 1% du capital social, réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée maximale de dix-huit mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 28 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2013 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 29 mai 2015 et du 27 mai 2016 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 23 juin 2017.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2015

L'assemblée générale du 29 mai 2015 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 28 novembre 2016, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 30 mai 2015 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 27 mai 2016:

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2016 :	1.75%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 27 mai 2016 :	25 114
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2016 :	89 386 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 27 mai 2016 de 3.20 € :	80 365 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	20 777 ⁽¹⁾	18 739 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.35 €	3.42 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	69 536 €	64 024 €		

(1) 20 777 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 18 739 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (30 mai 2015) et se termine le 26 mai 2016.

Au 27 mai 2016, Bernard Loiseau SA détient 23 076 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2016

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2016 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2017.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2017 : 1.85%
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2017 : 26 448
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2017 : 92 523 €
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2017 de 3.48 € : 92 039 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	20 154 ⁽¹⁾	18 820 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.29 €	3.30 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	66 340 €	62 109 €		

(1) 20 154 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 18 820 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2016) et se termine le 28 février 2017.

Au 28 février 2017, Bernard Loiseau SA détient 22 138 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 23 JUIN 2017

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 30 novembre 2018.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2016 un déficit net de 419 501,83 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2015	0.00 €	N/A
2014	0,04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2013	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 9 323 975 euros et un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 600 781 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les dites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 27 mai 2016 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'entreprise)

L'Assemblée générale extraordinaire,

- statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-129-6, deuxième aliéna du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
- constatant, au vu du rapport présenté par le Conseil d'administration, que la participation des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce représente moins de 3 % du capital,

autorise le Conseil d'administration, en lui déléguant la compétence pour une durée maximale de 18 mois, à procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital de la société, dans la limite d'un plafond de 1 % du capital social et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, par émission d'actions nouvelles de numéraire, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce.

En conséquence de cette autorisation, les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits salariés.

Le prix des actions souscrites par les salariés visés ci-dessus, en application de l'autorisation conférée ci-avant, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, toute compétence pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de dix-huit mois, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs actions ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- et prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.